

**COMMENTAIRES SUR LE "MEMORANDUM ECONOMIQUE SUR LE PAYS"  
DE LA BANQUE MONDIALE DU 16 MARS 2010**

La SOFITEX porte une appréciation positive sur le travail de recherche des auteurs du rapport. Ces travaux portent à la fois sur l'exposé de théories économiques et sur l'analyse systémique du secteur coton. Au regard de la complexité des situations, un tel travail ne peut ne pas comporter quelques faiblesses et inexactitudes dont les plus significatives à notre avis demanderaient une correction afin de tenir compte des données statistiques, des faits (vulgarisation déjà avancée des OGM, prix de cession de la graine de coton erroné ...) et des analyses consensuelles de l'ensemble des acteurs et intervenants sur la période concernée.

Notre contribution à l'enrichissement de l'analyse se fera selon les quelques axes majeurs ci-après.

**A. CONTRIBUTION DE LA SOFITEX A L'ECONOMIE NATIONALE**

Il est présenté ci-dessous un tableau synoptique mettant en relief sur les campagnes allant de 2000 à 2008 les montants déversés par la SOFITEX dans l'économie du Burkina Faso.

	Variable	<i>Cumul entre 2000 et 2008</i>	
		Volume	%
1	Production Coton Graine (Tonnes)	3 529 000	
2	Production fibre (Tonnes)	1 483 500	
4	Chiffre d'affaires fibre (Milliards F CFA)	1 027	100%
5	Revenus servis aux producteurs (Milliards F CFA)	620,00	60%
6	Transporteurs (Milliards F CFA)	79,00	8%
7	Banques (Milliards F CFA)	48,60	5%
8	Sonabel (Milliards F CFA)	10,80	1%
9	Carburant (Milliards F CFA)	27,10	3%
10	Salaires (Milliards F CFA)	53,40	5%
11	Impôts, Taxes et Droits de douane (Milliards F CFA)	111,00	11%
12	Divers (emballages, pièces détachées, consommables divers)	77,10	8%

Les montants injectés par la SOFITEX dans l'économie nationale sont considérables : 620 milliards de FCFA versés aux producteurs, 111 milliards au Trésor Public, 79 milliards aux transporteurs, 53,4 milliards aux travailleurs, 48,6 milliards aux banques ....

Il serait sans doute intéressant de pouvoir compléter ce tableau afin de mettre en évidence les différentes contributions induites au niveau de chacun des acteurs tant en terme de création d'emplois que de contributions fiscales.

Pendant cette même période, la participation de l'Etat et de ses démembrements à d'abord porté sur l'augmentation du capital social de la SOFITEX intervenue en 2007 pour un montant total de 34 056 millions de FCFA qui s'est décomposée comme suit (en millions de FCFA) :

Etat actionnaire : 12 040

FBDS : 11 696 en portage de la part de Dagriss n'ayant pas participé

Producteurs : 10 320 pour lequel l'Etat a bénéficié d'un concours de l'Union Européenne d'un montant de 6 559 millions de FCFA (10 millions d'€uros).

Ensuite, la participation de l'Etat a consisté en des subventions pour un total de 25 milliards de FCFA. Ces subventions qui ont débuté en 2002/2003 à la suite des événements de Côte d'Ivoire ont concerné les intrants agricoles. Aussi, elles doivent être considérées comme une aide profitant de fait aux producteurs et n'entrant pas en ligne de compte en temps que concours de l'Etat à la Sofitex.

Il est également à noter que depuis 1992 jusqu'à ces dernières années de crise, aucune contribution n'a été sollicitée de la part de l'Etat.

C'est dire qu'il convient de relativiser le poids exercé par la SOFITEX sur l'Etat, cette dernière constituant davantage un moteur pour l'économie nationale.

## **B. HISTORIQUE DES DEFICITS ET EXPLICATIONS**

Les résultats nets de la SOFITEX depuis 2004 sont les suivants en millions de FCFA :

2004 : + 2 509

2005 : - 26 388

2006 : - 22 064

2007 : - 26 533

2008 : - 11 176

Les causes de ces déficits sont d'abord d'ordre exogène : baisse drastique des cours de la fibre sur le marché international et appréciation continue du Franc CFA par rapport au dollar sans oublier la climatologie.

Ensuite, il y a lieu de souligner le fonctionnement non optimisé de l'ancien mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine antérieurement à la campagne 2005/2006.

Ce mécanisme était axé sur une politique de paiement à un prix plancher apparemment élevé de 175 FCFA.

Cette situation s'expliquait d'abord par l'application du mécanisme dans un contexte de marché propice. Ensuite, il convient de prendre en compte l'opinion affichée de certains bailleurs de fonds à propos des perspectives du marché qui devaient rester largement favorables pendant encore

plusieurs années. En conséquence, ils recommandaient de faire bénéficier les producteurs d'une rémunération incitative.

Sur le plan financier, le fonds de soutien avait été bloqué à un plafond de 8,5 milliards de FCFA sur recommandation des bailleurs, montant susceptible d'amortir tout choc à venir, les abondements additifs ayant été jugés superflus.

Ainsi, toute marge qui viendrait à se manifester devait ainsi être distribuée aux producteurs au moyen d'un accroissement du prix d'achat du coton graine.

Si le fonds de soutien avait pu continuer à être abondé, les déficits de la SOFITEX auraient sans nul doute été limités et la contribution de l'Etat réduite.

La situation a été aggravée par le fait que le mécanisme prévoyait qu'en cas de marge bénéficiaire, une ristourne devrait être réglée aux producteurs la campagne suivante.

Compte tenu du retournement du marché et d'une tendance baissière, la SOFITEX s'est trouvée confrontée à une situation où le prix d'achat payé aux producteurs se retrouvait de fait en inadéquation avec le marché international de la fibre.

Cette situation a été accentuée par le fort engouement manifesté par les producteurs qui ont accru la production de manière significative compte tenu du niveau incitatif des prix effectivement payés pendant toute cette période (601 501 T en 2005/2006).

Fort de ce constat, des études ont été menées pour l'élaboration d'un nouveau mécanisme de fixation de prix d'achat.

La mise en place de ce nouveau mécanisme (Fonds de Lissage) est intervenue à compter de la campagne 2006/2007 mais a malheureusement coïncidé avec la prévalence de climatologies atypiques voire néfastes qui, conjuguées à des diminutions de prix d'achat ont conduit à une baisse significative de la production (310 702 T en 2007/2008).

Au niveau des charges et plus particulièrement de certaines charges fixes, les réductions s'avéraient difficiles voire impossibles : amortissements, charges d'emprunts à LMT ...

Dans un tel contexte, les marges de manœuvres étaient réduites et quelque ait pu être le type de management de la société, les résultats n'auraient certainement pas été éloignés de ceux constatés.

### **C. MAITRISE DES PRIX DE REVIENT**

Pendant la période sous revue, le prix de revient du kilo de fibre a varié entre 642 et 712 FCFA avec une moyenne de 678 FCFA.

La mission a eu à mener des analyses au niveau de la valeur ajoutée qui placent le Burkina Faso en une très bonne position tant au niveau des valeurs brutes que des valeurs ajoutées per capita.

Il aurait sans doute été intéressant de compléter ces analyses par de simples rapprochements de prix de revient avec les prix de revient des sociétés cotonnières susceptibles de comparaison.

Il est présenté en Annexe 1 une étude comparative réalisée par Géocoton (ex CFDT) sur la campagne 2004/2005 pour laquelle le prix de revient de la Sofitex est de 676 FCFA le kilo de fibre correspondant *grosso modo* à la moyenne des 9 dernières campagnes.

La comparaison porte sur 7 sociétés cotonnières : Sodécoton (Cameroun), Sonapra (Bénin), Sofitex (Burkina Faso), CMDT (Mali), Sodéfitex (Sénégal), Socoma (Burkina Faso), Cotontchad (Tchad).

Afin d'être homogène dans le comparatif, il convient de retenir pour les 7 sociétés le prix de revient en position FOB (dernière ligne).

L'examen de cette annexe montre que la Sofitex occupe la deuxième place derrière la Sonapra qui ne souffre pas de l'enclavement comme la Sofitex.

#### **D. ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE PAR LA VULGARISATION PUIS LA GENERALISATION DU COTON BT ET PAR LA FUMURE ORGANIQUE**

Il est évident que l'accroissement du rendement constitue un objectif essentiel pour la compétitivité du secteur coton Burkinabè. Aussi, l'Interprofession a-t-elle engagé depuis 5 ans un processus de développement de semences OGM.

La généralisation de cette culture interviendra au cours de la campagne 2010/2011. Les gains de rendement sont estimés à environ 30 %.

Concernant plus particulièrement la SOFITEX 8 000 ha ont été emblavées en 2008/2009, 130 000 ha en 2009/2010 et 95 % des surfaces le seront en 2010/2011.

Faire un point de la situation générale de la filière coton au 16 Mars 2010 devrait prendre en compte cette évolution des plus significatives au regard de la production de coton.

Par ailleurs, il est à relever que les différents programmes de mise en place de fumure organique sont en cours et seront accentués.

De même, il est à noter que des réflexions sur la mise en place de techniques d'assurance adaptées au Burkina Faso contre les risques climatiques sont relativement avancées. Une fois en place, soit à un horizon d'environ 1 an, cette assurance permettra à tous les producteurs y compris ceux n'ayant qu'une faible production de se prémunir contre les catastrophes climatiques qui peuvent être à l'origine de défaillances dans le remboursement des crédits.

Pour ce qui est de la diversification des cultures, il est à souligner que les producteurs de coton pratiquent déjà à leur niveau et à des degrés divers cette diversification dans le but de limiter leur risque.

Cet équilibre qui est profitable au producteur et à la société cotonnière devrait être préservé. Il se doit d'être noté que les producteurs ayant des productions de coton de tailles modestes auraient certainement eu des difficultés majeures en cas de climatologie défavorable par manque de céréales.

D'une manière plus générale, l'orientation consistant à pousser les producteurs dits marginaux à abandonner la culture du coton pour les orienter vers d'autres cultures les expose à de possibles difficultés d'écoulement de leurs produits voir à des effondrements de prix si ces productions portent sur des quantités dépassant les capacités d'absorption du marché du moment.

Enfin, il convient de ne pas perdre de vue les aspects liés aux prix de revient des sociétés cotonnières et de noter que toute baisse de production occasionne inévitablement une moins bonne absorption des charges fixes et un accroissement des prix de revient unitaires.

## E. PERFORMANCES DANS LA QUALITE DE LA FIBRE ET PERFORMANCES COMMERCIALES

Concernant la qualité du coton produit par la SOFITEX, il est possible de résumer la situation dans le tableau suivant :

	2009/2010	2008/09	2007/2008	2006/2007	2005/2006	2004/05
<b>Tonnage classé</b>	133000	164 155	131 000	239 000	254 000	215 000
<b>% types Super</b>	32,10	52,46	52,23	14,30%	25,66%	24,29%
<b>% types de tête</b>	80,3	88,83	86,76	59,80%	75,13%	63,77%
<b>% types moyens</b>	19,2	10,16	12,71	35,90%	23,97%	29,76%
<b>% types de queue</b>	0,4	1,02	0,53	4,30%	0,91%	6,47%
<b>% ≥ 1.1/8</b>	84,2	92,65	96,5	87,9	81,24	70,19
<b>% 1.3/32</b>	15,3	6,33	3	7,7	17,85	23,34

Les fibres de types de tête occupent une place de choix tout au long des 6 dernières années. Il est inexact qu'avec de pareils taux de considérer que des problèmes de qualités se posent à la SOFITEX.

La lutte contre la contamination du coton par des matières non filables est une préoccupation permanente. L'emballage utilisé initialement pour les balles était en polypropylène et présentait l'inconvénient de contaminer la fibre. C'est pourquoi cet emballage a été remplacé par un emballage multicouche coloré ne pouvant s'effiloche et contaminer la fibre. Il donne satisfaction à tous les clients.

Par ailleurs, la politique commerciale repose sur un choix de clients de premier ordre qui sont des professionnels disposant d'une surface financière conséquente. La qualité du portefeuille clients est un élément déterminant dans un contexte où le marché international du coton et le taux de change ont des évolutions souvent défavorables.

La prise de risque avec des clients de très petite taille peut se révéler extrêmement dangereux. La SOFITEX accorde une grande importance à la prise de risque et traite essentiellement avec DREYFUS, CARGILL COTTON, GLENCORE, NOBLE COTTON, OLAM, ECOM, REINHART.

Les ventes se font par consultations restreintes auprès de ce pool de clients afin de déterminer les plus disant. La moyenne des prix obtenus en position FOB Ports Ouest Africains est souvent supérieure à l'indice A de Cotlook calculé à ce même incoterm.

Cela est dû aux trois facteurs suivants :

- la force de vente,
- la qualité du coton et l'allongement de la soie,
- la bonne réputation de l'origine BURKINA.

Il est à relever qu'entre la campagne 2003/2004 et la campagne 2008/2009, ces facteurs ont représenté une plus value de l'ordre de 18 Milliards de FCFA au profit de la SOFITEX comme le précise le tableau présenté à l'Annexe 2.

Les outils dérivés du marché utilisés dans le but de sécuriser ou d'accroître les revenus se sont souvent révélés inopérants, très coûteux et particulièrement risqués. Il a été procédé à des tests sur des volumes limités avec des outils comme « Prix minimum garanti », des « ventes en US dollar » mais ces opérations n'ont rien rapporté à la SOFITEX en cette période de baisse continue des prix sur le marché. Les traders eux-mêmes n'ont pas eu à proposer de tels outils au regard du manque de visibilité sur les cours et sur le taux de change du dollar.

Les échanges intervenus avec les sociétés cotonnières de la sous-région, notamment IVOIRE COTON, FASO COTON et CMDT, conforte ces convictions et montrent que ces outils dérivés du marché sont inadaptés, coûteux et ont des résultats mitigés. C'est ainsi que depuis 2008 IVOIRE COTON et FASO COTON qui s'étaient risqués sur la couverture contre la chute du taux de change soutenu par leur partenaire technique PAUL REINHART ont immédiatement arrêté ces opérations parce que sans résultat réellement positif.

Enfin, concernant les performances de FASO COTON qui ont pu être comparées à celles de la SOFITEX, il y a lieu de souligner que les niveaux de production respectifs ne sont pas comparables. Compte tenu du faible niveau relatif de la production de FASO COTON (7 à 8 mille tonnes de fibre par an), il lui est possible de placer rapidement des volumes conséquents au moment où les cours sont élevés. Par ailleurs, l'essentiel de la production de FASO COTON est constitué par des types super compte tenu de la taille modeste des exploitations plus faciles d'entretien et d'une climatologie plus favorable. Ces qualités ne représentent en moyenne qu'un peu plus du tiers de la production de la SOFITEX.

## **F. POINT SUR LA GOUVERNANCE**

L'entrée des producteurs au capital de la SOFITEX et leur participation au Conseil d'Administration en 1999 mérite d'être saluée. Néanmoins il est des domaines où il leur est difficile de contrôler la gestion de la SOFITEX car ils peuvent être en conflit d'intérêt notamment au niveau du prix d'achat du coton qu'il voudront voir le plus élevé possible, abaissant d'autant la rentabilité de l'entreprise.

Par ailleurs, contrairement à ce qui est précisé à la page 28 du rapport, l'Etat et le FBDES détiennent 65,43 % et non 69 % des actions de la SOFITEX depuis 2007.

En dépit de la participation élevée de l'Etat, le fonctionnement de la SOFITEX est celui d'une entreprise privée. Placée sous l'autorité d'un Conseil d'Administration qui se réunit en moyenne deux fois par an, la Direction Générale prend toute décision concernant la gestion et ce, depuis l'entrée en vigueur du contrat plan Etat/SOFITEX lors de la campagne 1992/1993.

Il est inexact de considérer que le mode de fonctionnement de la SOFITEX n'est pas indépendant.

De même, la situation financière a pu être qualifiée de non viable mais il convient de souligner que les difficultés constatées ne sont pas du fait de la structure de l'entreprise mais d'événements

conjoncturels car des bénéfices conséquents ont pu être réalisés jusqu'en 2004 alors même que le taux de change du dollar était déjà défavorable.

Au cours de ces années là, la SOFITEX n'a eu à solliciter l'Etat que de manière modérée.

Pour ce qui est des mécanismes de protection contre les risques du marché préconisés, des développements figurent à la section E de la présente note.

Concernant le manque de performance dans l'anticipation des événements à l'origine de la situation actuelle, force est de constater que même les grandes institutions ayant pour vocation de fournir des informations pertinentes en la matière ont été surprises tant par l'ampleur de la chute des cours que par la durée de la crise cotonnière.

Afin de faire face à ces situations, des mesures d'ajustement ont été prises. Néanmoins, il reste essentiel de souligner que le prix de revient de la plupart des sociétés cotonnières est composé d'éléments difficilement compressibles car ne dépendant pas de la latitude du management de ces sociétés : prix d'achat, énergie, transport, frais financiers ...

Enfin, il est à noter que depuis 2004 (6 ans), la SOFITEX a été soumise à une quinzaine d'audits demandés par les différents intervenants de la filière et les partenaires techniques et financiers. Sur le plan de la gestion en général et de la réduction des coûts en particulier, les constatations de ces audits n'ont pas apporté d'éléments suffisamment significatifs pour pouvoir conclure à des manquements aux règles de management généralement admises.

## **G. PROBLEMATIQUE DES COMPARAISONS ENTRE PAYS**

Il est à remarquer qu'en matière de comparaison entre pays que ce soit au niveau des rendements ou des prix de revient ou encore d'autres grandeurs caractéristiques, il convient de comparer des situations comparables.

Une étude comparative entre la SOFITEX et d'autres sociétés cotonnières de la même zone monétaire aurait été plus instructive sur sa non performance en termes de compétitivité tant sur les coûts de production que sur les prix de vente obtenus.

Le cas de l'Egypte est particulier car pratiquement toute la production s'effectue en irrigué d'où des rendements au champ qui sont les doubles de ceux de la culture pluviale qui est pratiquée au Burkina Faso.

Une comparaison sur un plan macro économique comme celle qui a été menée entre le Burkina Faso et le Zimbabwe appelle également certains commentaires. Si l'étude a pris le soin de préciser que les deux systèmes de production sont différents, elle procède néanmoins à des comparaisons chiffrées de réalités économiques différentes. Il paraît difficile de rapprocher un système purement capitaliste basé sur de grandes exploitations fortement mécanisées avec un système basé sur une production populaire caractérisé par des surfaces modestes et un sous équipement agricole prononcé.

Malgré ces différences, il est à relever que l'étude a montré que l'écart en terme de contribution fiscale nette par habitant entre les deux pays est de 0,99 Cents au bénéfice du Zimbabwe mais que l'écart en terme de valeur ajoutée totale par habitant (formule I) entre ces deux mêmes pays est de 4,21 USD au bénéfice du Burkina Faso.

Par ailleurs, au niveau de la comparaison des prix de revient, le cas du Zimbabwe est tout aussi spécifique. En effet, dans ce pays, le coût de l'encadrement et le coût de transport du coton graine et autres charges connexes (entretien des pistes etc ...) ne sont pas prises en compte dans les prix de revient des sociétés cotonnières, toutes ces charges sont supportées par les fermiers qui livrent le coton graine dans les usines d'égrenage.

Pour ce qui est des intrants, il existe également une problématique dans la comparaison entre des pays tels que le Burkina Faso et des pays d'Amérique du Sud ou d'Asie : Brésil ou Viêt-Nam où les conditions d'exploitation et les volumes sont sans rapports. Aussi, un comparatif avec les prix prévalant dans ces pays paraissent être d'une utilité limitée pour les différents acteurs du secteur coton du Burkina Faso.

De plus, en ce qui concerne les intrants deux précisions doivent également être apportées. D'une part, les prix obtenus au niveau de la SOFITEX sont particulièrement compétitifs (des comparaisons avec les autres sociétés de la sous-région y compris les pays côtiers peuvent être menées). D'autre part, la SOFITEX arrive à obtenir jusqu'à cette année du système bancaire des crédits à court terme destinés à financer des intrants.

## **H ALTERNATIVES DE RESTRUCTURATION**

Les grandes orientations en matière de réorganisation du secteur et de restructuration de la Sofitex relève davantage du domaine des actionnaires.

Néanmoins, il est possible de formuler des remarques d'ordre purement techniques comme la Sofitex a eu à le faire au niveau de ses instances de tutelle.

Parmi les 4 options envisagées dans le rapport, seules celles consistant à vendre des actions de la Sofitex à un ou plusieurs privés paraissent les plus pertinentes.

En effet, le morcellement en deux ou trois entités distinctes fera disparaître les économies d'échelles dont bénéficie actuellement la Sofitex notamment au niveau des approvisionnements, altérant ainsi la compétitivité de la fibre Burkinabè. Cette option conduirait également à la démultiplication des structures administratives génératrices de coûts additifs.

Pour ce qui est de la mise d'une partie des actions de l'Etat sur le marché boursier régional, cette option présente l'inconvénient majeur de ne pas doter la Sofitex d'un partenaire stratégique.

Ainsi, la vente d'au moins 51 % des actions de la Sofitex à un ou plusieurs investisseurs privés dont un stratégique paraît être une orientation possible.

Voici présentés les points majeurs de commentaires formulés par la SOFITEX en tant qu'acteur du secteur sur le chapitre 1 du Mémoire économique sur le pays intitulé : " Le secteur du coton : performances, crise et solutions".

## Coûts de revient fibre de coton - 2004/2005

Campagne	SODECOTON	SONAPRA	SOFITEX	CMDT	SODEFITEX	SOCOMA	COTONTCHAD
	2004/2005	2004/2005	2004/2005	2004/2005	2004/2005	2004/2005	2004/2005
Prod. C.G. (1000 t)	306 063	150 000	515 800	585 000	40 230	67 291	200 000
Prix d'achat 1 <sup>er</sup> choix	190	200	175	200	195	175	190
Prix moyen	187	200	174	197	190	170	188
Rendement Egrenage	40,62%	42,50%	41,64%	41,00%	41,32%	41,38%	41,00%
Prod. Fibre (1000 t)	124 312	63 750	214 781	239 850	16 623	27 847	82 000
	FCFA/kg de fibre	FCFA/kg de fibre	FCFA/kg de fibre	FCFA/kg de fibre	FCFA/kg de fibre	FCFA/kg de fibre	FCFA/kg de fibre
Achat C.G.	461	471	419	480	461	410	458
Semences, intrants					20		5
Services production	20		19		64	12	8
Pistes rurales				3	1	-	
Frais collecte C.G.	23	1	16	34	20	14	10
Transport C.G.	25	86	25	21	19	50	38
Egreinage, stockage, ass.	37	30	65	69	72	30	88
Frais Généraux	20	22	27	57	85	58	27
Frais financiers CMLT	6	57	39	39	15	72	36
Amortissements	31	15	27	25	42	69	34
Transport usine à port	50	17	52	41	22	31	53
Transit, mise à fob	25	10	16	25	20	23	46
Frais commerc.	7		2	9			11
Transport maritime	33	33	40	45	33	40	34
Taxes export	2	4		3			7
(Vente graines)	27	44	31	52	72	19	22
<b>Synthèse</b>							
Achat C.G.	461	471	419	480	461	410	458
Bord champ à usine	68	87	60	58	123	65	61
Egreinage et Frx Gnrx	94	123	158	190	213	229	185
Usine à Fob	82	27	70	75	42	54	111
Taxes (IMF)	2	4	-	3	-	-	7
<b>Total C.R. FOB</b>	<b>707</b>	<b>712</b>	<b>707</b>	<b>806</b>	<b>839</b>	<b>758</b>	<b>821</b>
(Vente graines)	27	44	31	52	72	19	22
<b>Total CR FOB hors</b>	<b>679</b>	<b>668</b>	<b>676</b>	<b>755</b>	<b>767</b>	<b>739</b>	<b>799</b>
Charges fixe en Mds de	12,915	4,971	18,000	21,020	3,900	5,932	10,093
Charges fixes en Fcfa pa	104	78	84	88	235	213	123
<b>FOB à CIF</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>34</b>
<b>TOTAL CR CIF hors</b>	<b>712</b>	<b>701</b>	<b>716</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>779</b>	<b>833</b>
Coût de revient FOB hors amortissements et charges financières - hors graines	643	596	610	690	710	598	729
Charges financières	6	57	39	39	15	72	36
Coût de revient FOB hors amortissements - hors graines	649	653	649	730	725	670	765
Amortissements	31	15	27	25	42	69	34
Coût de revient complet FOB - hors graines	679	668	676	755	767	739	799

(1) Ces prix ne tenant pas compte de la ristourne de 35 FCFA pour la SOFITEX et 10 FCFA pour la CMDT.

(2) Estimation communiquée par la Copaco.

(3) y compris amortissement du "goodwill".

(4) il s'agit de la campagne 2004/2005 de SOCOMA et non pas de l'exercice 2004/2005 qui fait 18,5 mois

## PERFORMANCES COMMERCIALES

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	(*) 2006/2007	(*) 2007/2008	2008/2009	
Chiffre d'Affaire FOB (FCFA/KG)	<b>797</b>	<b>588</b>	<b>642</b>	<b>603</b>	<b>680</b>	<b>668</b>	
Indice A cotlook à CIF (US cents/pound)	68,8	52,19	56,13	59,14	72,9	66,13	
Taux de change Euro/dollar	1,175	1,259	1,217	1,2831	1,4168	1,4231	
Indice A cotlook à FOB (FCFA/KG)	<b>791</b>	<b>548</b>	<b>614</b>	<b>616</b>	<b>698</b>	<b>626</b>	
Plus value (fcfa/kg)	6	40	28	-13	-18	42	
tonnage exporte (tonnes)	202 394	212 333	246 798	238 916	130 822	164 155	
<b>Force de vente, qualité, réputation</b>	<b>1 137 778 933</b>	<b>8 538 291 228</b>	<b>7 030 931 714</b>	<b>- 3 065 437 251</b>	<b>- 2 376 500 277</b>	<b>6 848 714 667</b>	<b>18 113 779 014</b>
				(*)	(*)		

(\*) Les contre-performances observées pour les campagnes 2006/2007 et 2007/2008 mises en évidence ci-dessus s'expliquent par des phénomènes climatiques qui ont été particulièrement défavorables et qui ont joué non seulement sur les quantités mais aussi sur les qualités du coton :

- Campagne 2006/2007 : prolongation exceptionnelle des pluies jusqu'en novembre,
- Campagne 2007/2008 : démarrage tardif des pluies puis arrêt brutal au cours de la première décade de septembre.

Ces situations ont été clairement comprises par les partenaires techniques et financiers comme en atteste la prise en charge par ces derniers des impayés apparus à cette occasion au niveau des groupements de producteurs de coton au cours de ces deux campagnes.